



L'Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C) recrute :

Un(e) Instructeur/trice

Catégorie d'emploi : Technicien(ne) Hors Classe **B1**

Origine vacance : Ouverture de poste suite à un besoin nouveau exprimé dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle programmation FEAMPA

Lieu d'affectation : A définir

- **Date de publication du présent avis** : Lundi 08 juillet 2024
- **Date de clôture des candidatures** : Dimanche 28 juillet 2024
- **Rattachement hiérarchique** : Sous l'autorité de la Cheffe du Service « Développement Durable de la Mer »
- **Type de contrat** : Contrat à Durée Indéterminée
- **Disponibilité** : Immédiate

✓ **Contexte :**

L'office de l'Environnement de la Corse (OEC) est un Etablissement Public Industriel et Commercial de la Collectivité de Corse (CdC), créé par l'article 57 de la loi du 13 mai 1991.

Il gère près de 180 agents.

Il est chargé, dans le cadre des orientations définies par la CdC en matière d'environnement, d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse.

Pour ce faire, cet établissement a établi de nombreux partenariats avec des administrations, établissements publics, collectivités territoriales tant françaises qu'étrangères.

Le Service Développement Durable de la Mer a pour mission d'élaborer des programmes de préservation de la biodiversité des espaces marins mais également de soutenir les activités professionnelles de la pêche et de l'aquaculture.

A ce titre, le Service DDM accompagne le développement économique de ces deux filières de production marine à travers un encadrement environnemental fort, dont le devenir est intimement lié aux politiques de protection de la mer.

Cet accompagnement s'effectue essentiellement au travers de quatre dispositifs d'aide :

- Le FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture doit contribuer à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche (PCP) qui consistent notamment à assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources de la mer.
- Le RCEN : Aides en faveur de la Pêche et de l'Aquaculture. Ce régime prévoit plusieurs types d'aides au travers desquelles l'OEC peut soutenir les projets des entreprises.
- Le de minimis : dispositif de soutien en faveur de la petite pêche artisanale insulaire (Pêche durable, Diversification et Démarche qualité, aide à l'acquisition de petits matériels embarqués et d'équipement à terre)
- L'Accompagnement aux structures socioprofessionnelles : Pour l'exercice de sa mission l'Office de l'Environnement de la Corse peut accorder, dans un but d'intérêt général, des aides financières aux acteurs des secteurs de la pêche professionnelle et de l'aquaculture. L'aide est accordée et versée dans le cadre du règlement des aides OEC adopté par délibération de l'OEC et relatif au titre III « Subventions de fonctionnement. La subvention allouée n'est pas forfaitaire, mais résulte de l'application du taux d'aide au montant des réalisations constatées.

✓ **Missions et activités :**

L'instructrice/l'instructeur aura pour mission :

- L'Instruction, la gestion et le suivi des demandes de subvention (fonds européens et régionaux) dans le cadre de l'appui aux professions de la pêche et de l'aquaculture ;
- L'Elaboration de documents annexes inhérents aux différents dispositifs ;
- L'Aide au montage des dossiers à la demande des pétitionnaires ;
- Le suivi budgétaire et administratif.

✓ **Compétences professionnelles et qualités requises :**

• **Compétences « Savoirs » :**

- Connaissance des règles d'instruction ;
- Connaissance du fonctionnement des entreprises liées à la pêche et à l'aquaculture ;
- Connaissance des procédures administratives dématérialisées ;
- Connaissance des procédures de gestion comptable et administrative ;
- Connaissance de la gestion pluriannuelle en AP/CP ;
- Connaissance du terrain et du contexte local ;
- Maîtrise des logiciels bureautiques ;
- Connaissance du fonctionnement de l'établissement et des principaux partenaires.

• **Compétences « Savoirs-faire » :**

- Capacité à instruire un dossier ;
- Capacité à suivre la gestion d'un projet ;
- Capacité à gérer les priorités ;
- Capacité organisationnelle ;
- Capacité de négociation ;
- Pratique de l'informatique en rapport avec la mission.

- **Compétences « Savoir-être » :**

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur intellectuelle et sens du service public ;
- Diplomatie et sens du contact ;
- Discrétion professionnelle ;
- Objectivité et impartialité ;
- Travail en équipe ;
- Sens de l'organisation ;
- Bonne maîtrise des logiciels de bureautique (Word, Excel, Power Point).

- ✓ **Niveau de qualification**

Candidature interne :

Ouvert à tout salarié catégorie B1 ou B2

Et/ou

Formation universitaire supérieure de niveau Baccalauréat (+ 2) et une expérience de 2 ans dans le domaine environnemental. Expérience professionnelle dans le domaine appréciée.

Candidature externe :

Formation universitaire supérieure de niveau Baccalauréat + (2) et une expérience de 2 ans dans le domaine environnemental. Expérience professionnelle dans le domaine appréciée.

Candidature (Lettre de motivation + Curriculum vitae) à adresser au plus tard le
Dimanche 28 juillet 2024

- **Par courrier postal à l'attention de :**

Monsieur le Président
Office de l'Environnement de la Corse
14, avenue Jean Nicoli – 20250 – CORTI

- **Ou par courriel électronique à l'attention de :**

recrutement@oec.fr

Préciser dans l'objet : *RECRUTEMENT « Technicien(ne) Instructeur/trice, DDM »*